

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5306>



2016-2017

Déclaration préalable du SNES-FSU au CTSD du 23 janvier 2017

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Dossiers S2-21 - Comité Technique Spécial Départemental (CTSD-21) -



Publication date: mercredi 25 janvier 2017

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Déclaration préalable du SNES-FSU au CTSD du 23 janvier 2017

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Ce CTSD se tient dans le contexte particulier de la préparation des élections présidentielles. La FSU est très inquiète des projets des différents candidats : protection sociale, avenir de la fonction publique et des services publics, législation du travail, situation de l'emploi, sort des migrants ...

Cependant, la situation présente incombe à l'exécutif actuel : remise en cause de la démocratie avec l'utilisation du 49. 3 et de l'état d'urgence, caricature de justice (répression syndicale d'un côté et dispense de peine lorsqu'il s'agit de la directrice du FMI de l'autre), mise en application de la loi Travail contre la volonté de l'immense majorité de la population, attaques répétées contre le système de santé (hôpitaux, sécurité sociale, mutuelles ...) et bien entendu, le service public de l'éducation nationale n'est pas épargné.

Tout ce nous avons inlassablement dénoncé ici même s'est malheureusement concrétisé. La loi de refondation, d'où sont issues la réforme dite des rythmes scolaires et la réforme du collège, a mis à mal l'ensemble de notre système éducatif et dans le même temps a ouvert un boulevard au développement de l'enseignement privé.

Grâce à cette réforme du collège, l'Education Nationale n'est plus nationale, mais offre le triste spectacle d'une marquetterie d'établissements qui appliquent cette réforme de manières les plus disparates.

Nous nous faisons ici l'écho de nos collègues, qui vivent une situation de grande souffrance au travail.

Ils souffrent de la remise en cause des fondements mêmes de leur métier.

Ils souffrent de la remise en cause de leur discipline et de la réduction du temps consacré à son enseignement.

Ils souffrent de la remise en cause de leur liberté pédagogique, phagocytée par de multiples prescriptions.

Ils souffrent de l'alourdissement de leur charge de travail par la multiplication des réunions et de la mise en place à la hussarde de tous les nouveaux programmes en même temps.

Ils souffrent de l'augmentation du nombre de classes, du nombre de niveaux, ce qui conduit dans certaines disciplines à des effectifs pléthoriques. Pour certaines Langues Vivantes, s'ajoutent maintenant les classes à double voire triple niveau. C'est à ce propos que le SNES-FSU a déposé un dossier sur la dégradation des conditions de travail des professeurs d'allemand au CHS-CT Académique.

Ils souffrent de ne pas pouvoir prendre en charge comme ils le souhaiteraient les élèves en difficulté (les élèves à besoins particuliers inclus de force dans les classes « ordinaires », dont ceux qui ne maîtrisent pas la langue française).

Face à l'immense stress engendré par cette réforme, les collègues demandent :

- un retour à des programmes annuels et nationaux,
- des diplômes qui restent nationaux et sanctionnent des connaissances et non des compétences,
- des horaires disciplinaires décents qui permettent une réelle acquisition des connaissances,
- le respect de leur liberté pédagogique,
- les moyens de prendre en charge correctement les élèves, en particulier la baisse des effectifs par classe.

En un mot, il faut abroger cette réforme néfaste pour les élèves et les personnels.

Lors du CTSD de novembre, nous avons aussi émis les plus vives critiques concernant le LSUN. Nous n'avons malheureusement rien à retrancher de ce que nous en avons dit alors. Chaque établissement navigue à vue et les

collègues voient arriver avec angoisse une charge de travail aussi gigantesque qu'ubuesque et totalement inutile à sanctionner le véritable niveau de connaissances des élèves. De plus, après les bulletins papier incompréhensibles pour les familles édités au premier trimestre, on nous dit maintenant que le bulletin ne sera plus accessible que via une application numérique, au mépris des inégalités tant sociales que géographiques des familles (faut-il rappeler que près de la moitié des communes de Côte d'Or n'ont pas accès au haut débit !). **En conséquence, nous réclamons avec les collègues le retour à un vrai bulletin scolaire, non numérique, simple et compréhensible par les parents.**

Concernant les documents transmis pour la préparation de ce CTSD, là aussi les années se suivent et se ressemblent car, en dépit de nos multiples demandes de documents permettant des analyses et comparaisons simples, ces demandes sont toujours ignorées et il est toujours impossible d'analyser sérieusement ces documents sans se référer à ceux de plusieurs instances antérieures ; comme d'habitude aussi, impossible d'avoir des chiffres qui correspondent à ceux du CTA. Doit-on y voir un mépris des organisations syndicales ou une volonté délibérée d'enfumage (ou les deux) ? Quand serons-nous enfin entendus ?

Pour ce qui est des moyens, notre département va de nouveau en perdre et perdre des postes.

La dotation annoncée au CTA pour la Côte d'Or est de **24 028 heures**. Comparée aux **24 136,5 heures** de la dotation 2016, cela fait une **perte de 108,5 heures**, selon le CTA.

Quant à vous, vous nous annoncez une dotation initiale de **23 569 h**, ce qui fait une **différence de 459 h** avec celle attribuée au CTA. Mais si l'on compare cette DHG initiale avec la dotation finale R 2016, telle qu'annoncée dans les documents du CTSD de novembre qui est de **24 078,8 h** (chiffre qui ne correspond d'ailleurs pas à celui du CTA), cela fait une **différence de 509,8 h**. Si l'on compare maintenant les seules heures-poste, cela fait une dotation initiale en **baisse de 160,25 heures** par rapport à celle de la rentrée 2016, soit l'équivalent de **9 ETP** ! Quant aux HSA, elles sont en forte hausse !

C'est peu dire que les conditions de travail de très nombreux collègues vont encore se dégrader : suppressions de postes et saucissonnage accru des postes restants en établissement.

Nous constatons que certains établissements perdent de nombreuses heures de DHG, en particulier des heures-poste, dans des proportions bien supérieures à leur baisse d'effectifs. Nous évoquerons le cas de ces établissements au cours de ce CTSD.

En revanche, nous constatons qu'il en va tout autrement en cas de hausse des effectifs, dans plusieurs collèges, notamment celui d'Echenon. Ce collège, qui gagne 32 élèves par rapport à la prévision 2016 et 30 par rapport au constat, ne se voit attribuer que 4 heures en plus ! Faut-il rappeler les beaux discours sur la pérennisation des moyens que les délégations d'enseignants, de parents et d'élus ont entendus lors de leur sortie de ZEP ? Où est la clause de sauvegarde évoquée alors ? Nous exigeons que la dotation de cet établissement soit revue à la hausse afin de maintenir au moins le taux d'encadrement actuel.

De tous les points de vue, la préparation de cette rentrée est inacceptable. Le SNES-FSU exige que la dotation initiale soit d'ores et déjà abondée afin d'éviter la catastrophe annoncé au niveau des postes et de répondre aux réels besoins des établissements.